

REUNION DU CONSEIL D'EXPLOITATION
DE LA REGIE ELECTRIQUE
09 AOUT 2016 à 17h30

Présents : M. Alain Luboz, Président

Mme Françoise Renou, Mrs Daniel Personnaz, Victor PERSONNAZ, Valentin Vincendet.

Absents : Mrs Loïc Personnaz, Lucien VINCENDET

M. le Maire assiste à la réunion.

Secrétaire de séance : M. Victor PERSONNAZ.

1) Décision modificative N°1:

M. le Président propose, compte tenu des réalisations budgétaires arrêtées au 1^{er} août 2016, de procéder aux modifications suivantes :

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 673/67 : Annulations de titres sur exercices antérieurs. Total Chapitre 67 :		1000,00 € 1000,00 €		
D 6063/011 : Fournitures d'entretien Total Chapitre 011 :	1000,00 € 1000,00 €			
TOTAL GENERAL	1000,00	1000,00	0,00	0,00

Accord du Conseil de Régie à l'unanimité.

2) Factures impayées :

En date du 05 août 2016 le montant des factures impayées s'élevait à 6 400 €.

Une lettre a été adressée aux abonnés concernés engageant la procédure qui peut conduire à la coupure de leur alimentation électrique.

A ce jour, après renseignement pris auprès du Trésor Public, une partie des impayés a été réglée, il restait environ 1 120 € à recouvrir.

3) Salaires du personnel de la Régie Electrique.

Le Conseil de Régie remercie Emmeline VIALLET, adjointe au Maire, qui s'est chargée d'étudier et régulariser la situation salariale des deux employés de la Régie Electrique, M. Christophe LOMBARD et Florence VINCENDET .

4) Travaux.

Alimentation électrique des lacs.

En Haute tension à partir de la Station d'Épuration. Coût de l'opération pour la Régie, environ 50 000 €

a) Fibre optique :

La société FIBREA a profité de l'enfouissement de la ligne pour installer la fibre optique sur cette portion. Une convention autorisant le passage de ce câble sera établie avec la Société FIBREA. Accord du Conseil de Régie à l'unanimité pour signer cette convention.

b) Pose des compteurs électroniques.

L'électricien poursuit le changement des compteurs électriques par des compteurs électroniques (relevé automatique de la consommation).

A ce jour il reste environ 100 compteurs à changer, principalement des abonnées résidant sur Bessans.

c) Eclairage de la Chapelle d'Avérole.

Le Conseil de Régie s'est engagé à faire exécuter l'installation électrique de la Chapelle d'Avérole au printemps 2017.

d) Installation des compteurs tarif bleu en remplacement des compteurs tarif jaune.

Les abonnements supérieurs à 36 kw (compteurs jaune et vert) ne sont plus gérés par la Régie électrique depuis le 31 décembre 2015. Les abonnés concernés doivent changer de fournisseur. Afin de les conserver, des compteurs tarif bleu sont installés en remplacement jusqu'à concurrence de la puissance souscrite et ce avant la fin de l'année 2016.

e) Eclairage bâtiments communaux.

Françoise RENOU propose de recenser et de remplacer les ampoules d'éclairage des bâtiments communaux par des ampoules dites de faible consommation.

f) Eclairage de la « passerelle olympique » en aval de Bessans.

L'état actuel du bois de cet ouvrage interdit toute possibilité d'éclairage.

g) suppression des pylônes haute tension.

Cette opération est prévue à partir du début octobre après la fenaison.

L'alimentation par Edf se fera désormais en souterrain.

Il est intéressant de noter qu'une alimentation HT venant de Val d'Isère est raccordée au réseau venant de l'aval (sécurité d'alimentation en cas d'incident en aval ou en amont).

6) Questions diverses.

a) Audit par un bureau d'études.

Le Président propose de solliciter un bureau d'études spécialisé pour étudier toutes les possibilités permettant à la Régie de rentabiliser au maximum son fonctionnement.

En 1996, ce même organisme avait permis à la Régie de négocier avec EDF la reprise du « Hameau de la Neige » et de réaliser ainsi des économies importantes.

Le Conseil de Régie à l'unanimité décide de faire cette étude et se prononcera ultérieurement sur la convention à passer avec ce bureau d'études.

b) Eclairage de la Croix de Tierce.

Pour répondre à la demande la confrérie de St Antoine concernant l'éclairage de la croix de Tierce, il est proposé que les différentes solutions soient étudiées par des entreprises spécialisées qui seront sollicités par la confrérie.

La Régie se prononcera alors sur la faisabilité et le financement de ce projet.

*Le Président,
Alain LUBOZ*